



COMMUNE DE PENTHALAZ
CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la commission « mise en séparatif eaux usées / eaux claires de la Route de la Gare » sur le préavis municipal n° 25 - 2012 relatif à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées / eaux claires et de l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Dailens au Chemin de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission « mise en séparatif eaux usées / eaux claires de la Route de la Gare » composée de Madame Aurianne Bezençon, ainsi que de Messieurs Jean-Claude Andrey, Pierre-Alain Epars, Bernard Morel, Fritz Wälti et Christoph Loetscher, Emilien Kovaliv étant excusé, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le 15 novembre 2012, au local de vote, en présence de Messieurs Pierre-André Ischi et Yvan Rochat, municipaux, ainsi que Monsieur Pierre Cuénoud, ingénieur de la société RLJ SA, afin d'être informée, débattre et prendre position sur le préavis cité en exergue.

Préambule

Lors de cette séance, la commission ne s'est pas attardée à l'examen du bien-fondé de l'objet du présent préavis. En effet, les nombreuses ruptures des conduites de la Route de la Gare survenues au cours de ces derniers mois ont mis en évidence la nécessité de leur remplacement, ne serait-ce que pour éviter les coûts considérables engendrés par les réparations urgentes. Par souci d'économie, la Municipalité souhaite profiter des fouilles pour effectuer la mise en séparatif eaux usées / eaux claires sur les tronçons où cela n'a pas encore été réalisé. Il sera là aussi l'occasion d'ajouter des nouvelles bornes hydrantes au réseau de défense incendie existant. Comme prévu, ce chantier d'envergure sera réalisé en trois phases, le présent préavis ne concerne que la première d'entre elles.

Persuadée de la pertinence du projet, la commission a dès lors porté son examen sur les choix techniques et financiers opérés par la Municipalité dans ce dossier.

Des considérations techniques

S'agissant en premier lieu des aspects techniques, la commission a largement profité des questions pertinentes et des remarques avisées du seul professionnel de la branche qu'elle comptait, ainsi que des réponses claires et précises de Monsieur Pierre Cuénoud, ingénieur en charge du dossier.

Sans qu'il ne soit question ici de dresser une liste exhaustive des sujets abordés lors de cette séance, nous souhaitons toutefois, pour que vous puissiez vous faire une idée plus précise de la nature des discussions, vous faire part des deux exemples suivants :

- i) Premièrement, le conseiller Jean-Claude Andrey a particulièrement insisté sur l'importance d'acheter de la robinetterie, des pièces d'assemblage et des tuyaux fabriqués en Suisse ; l'achat de produits indigènes est non seulement gage d'une certaine qualité, voire d'une qualité certaine, mais permet également de s'assurer un service de maintenance efficace et rapide (pièces de rechanges disponibles, court délai d'intervention et de livraison, etc.).
- ii) En second lieu, la commission a salué la décision prise par l'ingénieur d'enrober les tuyaux servant à l'écoulement des eaux usées / eaux claires dans du béton et de ne pas les recouvrir uniquement de tout-venant. Les canalisations sont ainsi moins soumises aux pressions exercées par les mouvements de terrain, ce qui a pour conséquence d'augmenter sensiblement leur longévité.

Au terme de ce rapide survol des aspects techniques du chantier, la commission est dans l'ensemble convaincue par les choix opérés par la Municipalité et l'ingénieur, qui ont misé sur un travail et des matériaux de qualité pour garantir la durabilité des nouvelles installations.

De la question financière

La question financière a aussi été scrupuleusement examinée vu les coûts considérables de l'opération, soit pas moins d'un million de francs uniquement pour la première phase des travaux, subventions déjà déduites. La commission tient d'emblée à relever que la Municipalité a sérieusement cherché des solutions pour limiter les coûts, ce d'autant plus que la planification financière pour la législature en cours tient certes compte d'un montant de CHF 2'760'800.- pour les travaux de remplacement des conduites de la Route de la Gare, mais que les coûts réels dépasseront manifestement le montant budgété d'environ CHF 540'000.- ; en effet, l'estimation initiale ne tenait pas compte de la troisième phase du chantier s'étendant de la Place Centrale au giratoire de la Place du Pont qui sera finalement aussi à réaliser.

La Municipalité a ainsi expliqué avoir notamment étudié la possibilité de conserver certaines canalisations actuelles se trouvant encore dans un état convenable. Cette solution pourra vraisemblablement être appliquée à une canalisation lors de la première phase des travaux, mais la structure existante devra néanmoins subir quelques réparations par robotique, de sorte que les économies réalisées seront en définitive substantielles.

Au vu de l'importance des travaux, la Municipalité a en outre eu le souci de faire un appel d'offre suffisamment large pour être correctement renseignée sur les prix du marché. Elle a ainsi interpellé quatre entreprises locales dans le domaine du génie civil et le même nombre de sociétés locales susceptibles de se charger de l'installation. La discussion s'est alors portée sur l'opportunité de n'interpeller que des entreprises locales qui sont souvent plus chères que la concurrence, en particulier étrangère. La Municipalité a justifié ce choix non seulement par volonté de faire vivre l'économie régionale, mais une nouvelle fois par souci de bénéficier d'un travail de qualité et d'un service de maintenance performant. Tout en étant pleinement consciente de la nécessité de réduire au maximum les dépenses, compte tenu de la situation comptable actuelle de la commune, la commission se rallie à l'avis de la Municipalité, en relevant qu'on peut espérer combler une partie du surcoût initial en limitant ainsi les réparations postérieures souvent très onéreuses. Sur demande de la commission, la Municipalité a encore précisé ne pas avoir mis de côté les sociétés qui ont rendu service à la population villageoise en acceptant d'intervenir en urgence, parfois le week-end, lors des nombreuses ruptures de notre réseau d'eau. Il nous semblait en effet important que celles-ci ne soient pas mises de côté tant leur disponibilité nous est précieuse.

En outre, certains membres de la commission ont été interpellés par le faible montant affrété au poste « réfection route », qui se porte à CHF 6'200.-. A ce propos, Monsieur Pierre

Cuénoud a indiqué qu'il ne s'agissait en réalité que d'une part résiduelle des frais de réfection de la chaussée, la plupart des travaux de fermeture des fouilles étant déjà intégrés dans les postes « séparatif EU/EC » et « eau potable et défense incendie ».

Pour en terminer sur l'examen de la question financière, la commission tient finalement à rappeler à la Municipalité l'importance de planifier financièrement l'entretien du réseau de canalisations de la commune, au même titre d'ailleurs que d'autres éléments du patrimoine communal tel que l'éclairage public. Elle estime qu'il conviendrait idéalement de changer 10 % du réseau en une décennie pour garantir de la sorte la pérennité des infrastructures.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la commission « mise en séparatif eaux usées / eaux claires de la Route de la Gare » unanime soutient le présent préavis et vous invite donc Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 25 - 2012 ;

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthalthaz dans sa séance du 23 janvier 2012 et que le plafond d'endettement se situe à 16,4 millions sur 26 millions de francs autorisés.

d é c i d e

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** relatifs à la mise en séparatif des collecteurs des eaux usées / eaux claires et à l'assainissement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de l'entrée du village côté Daillens au Chemin de l'Ancienne Poste par la Route de la Gare ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 1'238'100.- TTC** pour ces travaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de construction bancaire** de CHF 1'238'100.- ;
- 4) de prélever sur les fonds de réserves :**
 - 9.280.01 le montant de CHF 342'000.- ;
 - 9.280.03 le montant de CHF 127'000.- ;
 - 9.280.06 le montant de CHF 6'200.- ;
- 5) de financer le solde net de CHF 554'000.- par recours à l'emprunt ;**

6) d'amortir le solde net en 30 ans.

Penthalaz, le 8 décembre 2012

Le rapporteur: Ch. Loetscher

Les membres: J.-C. Andrey

A. Bezençon

P.-A. Epars

E. Kovaliv

B. Morel

F. Wälti